

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 29 novembre 2011 (Réf C8/2011)

Membres présents : Mesdames Odile ZACCARON, Sandrine AVIZOU (suppl. Alain BOU), Monique PORCU, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Jean-Guy AUGE, Joël MARQUES, Samuel POUSTHOMIS, Jean-Pierre LANNES (suppl. Jean-Louis PUECH), Jean-Marie POUSTHOMIS, Roger MONSIRVEN, Hubert SAUNAL (suppl. Jean-Louis FABRE), Serge SALARINO, Damien CHAMAYOU, Bernard AUBEROUX (suppl. Martine LACLAU), Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE, Jean-Paul NOUVEL : **17 membres**.

Membres excusés : Jean-Louis PUECH, Jean-Louis FABRE, Thierry VIEULES, Alain BOU, Martine LACLAU.

Ont également participé : Jean-Louis FOURNIER (Conseiller général), Alain SEVERAC (Maire de Montroc), Claude BOUSQUET (Adjoint au Maire de Rayssac), Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 25 octobre 2011,
2. Point sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et projet de convention avec la CC du Montredonnais,
3. Suites à donner à l'étude sur les sentiers de randonnée,
4. Projets à présenter au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2012 : maison santé et services publics, équipement économiques, ...,
5. Projet d'avenant à l'acte de VEFA de l'atelier scierie Galonnier,
6. Proposition de reboisement d'une parcelle de bois exploitée l'an passé sur le domaine du Séminaire de Massals,
7. Point sur les chantiers en cours : ateliers Arino-Barascud et Frayssinhes,
8. Décision modificative n°4,
9. Informations sur les marchés publics,
10. Informations et questions diverses.

I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 25 octobre 2011

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 25 octobre 2011.

Une observation est formulée sur le taux de taxe d'aménagement proposé et adopté par le Conseil municipal du Fraysse qui est de 3% au lieu de 2%. Le compte-rendu ainsi modifié est adopté, à l'unanimité des membres présents.

II. Point sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et projet de convention avec la CC du Montredonnais

Damien CHAMAYOU indique que Mr Jean-Marc FALCONE, nouveau Préfet du Tarn, a assoupli les conditions de préparation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et que l'on s'achemine vers une adoption de ce schéma lors de la

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 12 décembre prochain.

Monsieur le Préfet a accepté par exemple de ne pas supprimer les SRPI et d'abandonner les projets de fusion proposés initialement dans certains secteurs.

Avant l'adoption du schéma, une dernière réunion de la CDCI aura lieu une semaine avant pour discuter des derniers ajustements au projet de schéma. Il y sera discuté notamment de la situation des Communes de Villefranche d'Albigeois et de Mouzieys Teulet qui maintiennent encore leur position de vouloir intégrer la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A).

Damien CHAMAYOU indique que Philippe BONNECARRERE a accepté publiquement le principe d'une convention de partenariat entre la C2A et notre secteur afin de faciliter le projet de fusion de la CCMA et de la CC du Villefranchois.

Jean-Luc ESPITALIER insiste sur la nécessité de commencer rapidement le travail de mise en œuvre du schéma afin que le nouvel ensemble, issu de la fusion des 2 EPCI avec l'intégration de Rayssac et Mont-Roc, soit prêt à fonctionner au moment du renouvellement des équipes municipales de 2014. Toutes les dispositions devraient être arrêtées avant le 1^{er} juin 2013.

Puis le Président présente un projet de convention préparatoire à la nouvelle intercommunalité entre la CCMA, la CC du Montredonnais et les Communes de Montroc et Rayssac. Ce projet de convention a pour objet de fixer les conditions transitoires de travail entre les signataires dans l'attente de la réalisation complète du nouveau schéma intercommunal, de définir les actions conduites en commun dans l'attente de la nouvelle organisation et les conditions d'association des communes de Montroc et Rayssac au fonctionnement institutionnel et technique de la CCMA

Le Conseil de la Communauté approuve le document présenté et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention dès qu'elle aura été adoptée par les trois autres collectivités.

III. Suites à donner à l'étude sur les sentiers de randonnée

La CCMA, en association avec ses Communes membres et le Pays de l'Albigeois et des Bastides, s'est engagée par délibération du 31 août 2010 dans une démarche de qualification des itinéraires de randonnée en obtenant, pour chacun des sentiers identifiés, un agrément PR (Promenade et Randonnée) délivré par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP).

Cette opération a débuté par une étude préalable confiée à un prestataire extérieur, « Circuits Nature », visant à réaliser un état des lieux de tous les sentiers de randonnée existants dans les monts d'Alban et à préciser les potentialités locales destinées à la définition et à la mise en place d'une politique renforcée de découverte des monts d'Alban.

Damien CHAMAYOU et Stéphane AZAM présentent le contenu de cette étude (liste et tracé des itinéraires en boucles identifiées ou en maillage, coûts d'aménagement et de mise en service, coûts d'entretien, planning prévisionnel) et indiquent qu'il convient à présent de déterminer les modalités de mise en œuvre de l'opération.

Le Président propose le principe de répartition suivant :

- Travaux d'aménagement des itinéraires de randonnée, coordonnés et réalisés par la CCMA (montage du dossier de financement, suivi des travaux, gestion financière et

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

comptable, gestion administrative), par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par les Communes qui conservent leur compétence voirie et assurent le financement de ces aménagements, déduction faite des subventions obtenues,

- Travaux de balisage et acquisition d'équipements de signalétique des itinéraires de randonnée, à la charge financière de la CCMA, déduction faite des subventions obtenues,
- Surveillance annuelle des itinéraires : 1 passage annuel à la charge de la CCMA,
- Travaux d'entretien des itinéraires, à la charge des Communes.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré, accepte le principe de cette répartition et donne mission à Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

Jean-Luc ESPITALIER indique que les Communes doivent rapidement boucler les dossiers de demande de classement des itinéraires au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) avant que l'on puisse bénéficier d'un accompagnement financier intéressant du programme Leader. Damien CHAMAYOU indique que Guillemette LABBE et Sandrine AUBEROUX peuvent apporter un appui technique aux Communes qui doivent conclure des conventions de passage avec les propriétaires de parcelles privées.

IV. Projets à présenter au titre de la DETR 2012

Afin de répondre à l'appel à projets 2012 au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont la date limite de dépôt des dossiers a été avancée au 30 janvier 2012, sur la proposition du Président et après discussion, le Conseil donne un avis favorable au dépôt des dossiers suivants :

- Création d'un atelier de découpe et de conditionnement de viande fermière à Paulinet : ajustement du dossier présenté en 2011,
- Création d'une maison des services à Alban, ayant vocation à accueillir à terme des services publics et des services à la santé en fonction du travail de concertation qui va être entrepris avec les professions médicales du secteur. Un lieu d'implantation sera déterminé, en concertation avec la Mairie d'Alban, au cours du mois de décembre.

Il est également décidé d'interpeller Monsieur le Préfet sur la possibilité d'accompagner la création de chambres d'hôtes dans un bâtiment de caractère situé dans le village de Saint-André.

V. Projet d'avenant à l'acte de VEFA de l'atelier scierie Galonnier

Le Président fait un point sur l'installation de l'entreprise Galonnier dans l'atelier relais créé par la CCMA à la ZA Bois de Carmenel.

Il indique que nous avons reçu le paiement du prix de vente du bâtiment par la SCI Carmenel comme convenu dans l'acte notarié et qu'il convient désormais de conclure avec l'entreprise un avenant qui aura un double objet :

- arrêter un complément du prix de vente lié à des travaux supplémentaires qui ont été réalisés par la CCMA à la demande de l'entreprise,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

- déterminer les conditions de cession de terrains supplémentaires étant donné que l'entreprise a désormais besoin de plus de place.

Le Président indique également qu'une réunion de bornage a lieu sur le terrain le mercredi 30 novembre en présence des propriétaires riverains et qu'il conviendra à l'issue de la restitution des plans par le géomètre Mr Guillet de procéder à des régularisations foncières, notamment avec le Département du Tarn et la Commune de Curvalle.

Le Conseil donne mission à Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ces régularisations.

VI. Proposition de reboisement d'une parcelle de bois à Massals

Le Président présente une proposition de reboisement, réalisée avec le technicien du CRPF, pour la forêt située sur le domaine du séminaire de Massals et dont une partie a été exploitée l'an passé. Cet ensemble d'une quinzaine d'hectares est divisée en 8 unités dont 3 sont à reboiser (avec des essences du type douglas, chêne sessile, cèdre de l'Atlas, hêtre, chêne rouge d'Amérique, ...).

Le montant de l'opération reste à affiner et nous déposerons en temps voulu (probablement au second semestre) une demande de financement au titre de la Région Midi-Pyrénées au titre de l'appel à projet puit de carbone. Le Conseil donne un avis favorable à cette opération.

VII. Point sur les opérations en cours

- La consultation des entreprises pour les travaux de réalisation de l'atelier de découpe et de transformation de viande fermière à Paulinet sera lancée au tout début du mois de janvier 2012. La Commune de Paulinet a achevé l'aménagement de l'accès par l'arrière des bâtiments ainsi que le branchement des réseaux d'assainissement.
- Les travaux d'aménagement de l'atelier relais Arino-Barascud ont repris après la décision de financement de l'Etat. Le bardage extérieur vient d'être achevé et le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air vers la mi-décembre.

VIII. Décision modificative n°4

Sur proposition du Président, le Conseil approuve les crédits et virements suivants :

- Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
61522 – Entretien bâtiments	- 972 €	7311 – Contributions directes	+ 1 686 €
6574 – Subv° Associations- Point Chances 2011	+ 646 €		
668 – Autres charges financières	+ 180 €		
678 – Autres charges exception.	+ 20 €		
739116 – Reversement sur FNGIR	+ 5 887 €		
023 – Virement Investissement	- 4 075 €		
TOTAL DEPENSES	+ 1 686 €	TOTAL RECETTES	+ 1 686 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

- Section d'investissement

PROGRAMME	DEPENSES		RECETTES	
74 – Etude schéma assainist	4581 – Travaux sous mandat	- 314 €	4582 – Travaux sous mandat	- 288 €
84 – Construction local technique	21731 – Immo. reçues au titre mise à disposition	+ 401 377 €	21318 – Immo. autres bâtiments publics 2313 – Immos en cours Constructions	+ 139 748 € + 261 629 €
98 – Création SIG interco.	205 – Concess° et dts simil. 2183 – Matériel bureau	- 850 € + 850 €	1341 – DETR	- 433 €
13 – Atelier relais Galonnier	2313 – Immos en cours- Constructions	- 15 837 €	1321 – Subv° Etat 1323 – Subv° Département	- 5 199 € - 866 €
19 – Réalis° micro crèche			13241 – Subv° Communes membres	+ 4 717 €
25 – Elaboration docs urbanisme			1321 – Subv° Etat 1322 – Subv° Région 1323 – Subv° Département 1328 – Subv° Autres 13241 – Subv° Communes membres	+ 34 732 € - 15 000 € - 15 000 € - 1 000 € + 1 000 €
26 – Acquisition camion collecte	21571 – Matériel roulant	- 2 846 €		
30- Voirie 2011	2317 – Immos reçues à disposition	+ 10 000 €	13241 – Subv° Communes membres	+ 4 000 €
31- Atelier sculpture Arino-Barascud	2313 – Immos en cours- Constructions	+ 5 191 €	1321 – Subv° Etat 1341 – DETR	- 32 324 € + 35 798 €
			10222 – FCTVA 021 – Virement Fonctionnt 024 – Produits cession	+ 1 228 € - 4 075 € - 11 096 €
	TOTAL DEPENSES	+ 397 571 €	TOTAL RECETTES	+ 397 571 €

IX. Informations sur les marchés publics signés

Un seul marché public à procédure adaptée a été conclu depuis la précédente réunion du Conseil. Il concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'atelier de découpe de viande fermière à Massals qui a été attribuée à Monsieur Daniel Enguilabert, architecte DLPG.

X. Informations et questions diverses

1. Aménagement de la chapelle du séminaire de Massals

Le Président indique avoir contacté Madame Roselyne SUDRE, architecte DLPG et membre de la commission départementale des arts sacrés auprès de l'évêché, pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des chantiers relatifs aux églises qui vont devoir être

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

engagés : aménagement de la chapelle du séminaire de Massals, aménagement d'un lieu de conservation et d'exposition des objets culturels du secteur d'Alban, mise hors d'eau de l'église d'Alban, traitement humidité et peintures à Paulinet.

Une visite de la chapelle du séminaire a d'ores et déjà été réalisée au cours de laquelle il nous a été proposé de reprendre toutes les ouvertures avec des vitraux en polyester à l'exemple de ce qui est en train d'être fait à l'église de Valence d'albigeois. Un premier contact a été pris avec un prestataire Mr SOLEILLE dont la proposition s'avère être moins onéreuse que la solution envisagée initialement.

Un point sur cette opération sera effectué lors de la prochaine réunion du Conseil.

2. Mise à disposition d'une salle dans le gymnase du collège pour l'USCA Rugby

Sur proposition du Bureau de la CCMA, le Conseil accepte de mettre à disposition auprès de l'association USCA Rugby du canton d'Alban une salle dans l'enceinte du gymnase du collège pour l'installation d'une salle de musculation. Un coût d'aménagement d'environ 1 200 € sera pris en charge par la CCMA.

Il est précisé que les engins de musculation installés dans cette salle pourront être utilisés par convention par les élèves du collège Alain Fourrier.

3. Travaux d'investissement sur la voirie communautaire : Avenant n°1 au marché

Le Président indique que tous les lots du marché pour la réalisation de travaux d'investissement et d'entretien de la voirie communautaire, valables pour l'année civile 2010 et reconductibles annuellement dans la limite de deux fois par décision expresse du pouvoir adjudicateur, feront l'objet d'une décision de reconduction pour l'année 2012.

Il est toutefois nécessaire de modifier les conditions de révision des prix du marché du lot n°3 – Fourniture de liant, afin de préserver l'équilibre économique du marché fortement impacté par l'augmentation des cours mondiaux du pétrole.

Sur proposition du Président, le Conseil accepte la conclusion d'un avenant n°1 à l'acte d'engagement pour le lot n° 3 – Fourniture de liant du marché de travaux d'investissement sur la voirie communautaire avec l'entreprise C3L.

4. Participation à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat d'assurance à l'égard de leur personnel

Sur proposition du Président, le Conseil décide de la participation de la CCMA à la consultation organisée pour la conclusion d'un « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2013 pour une durée de 4 ans. La CCMA se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Le Président
Damien CHAMAYOU

